



TERMES DE RÉFÉRENCE :

RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT SPÉCIALISTE EN ASSAINISSEMENT AU PROFIT DU PROJET ESEP-V-SAHEL

Composante 1200

Décembre 2025



En partenariat avec
Canada



IAMGOLD
ESSAKANE SA



1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le projet ESEPV-Sahel, financé par Affaires Mondiale Canada (AMC), Iamgold, et le Gouvernement burkinabè est mis en œuvre par Cowater International au Burkina Faso sur une durée de six ans. Il intervient dans trois communes de la région du Sahel que sont Dori, Falagountou et Gorom-Gorom. Le projet vise l'amélioration du bien-être socio-économique des populations vulnérables et plus particulièrement les femmes et les jeunes filles.

Il fait suite au projet Eau et Croissance Économique Durable au Sahel (ECED-Sahel 2015-2019) co-financé par AMC, IAMGOLD et la Fondation One Drop dans les communes de Dori, Falagountou et Gorom-Gorom. ECED-Sahel a permis l'alimentation en eau potable de la commune de Dori avec la construction d'une station de traitement d'eau potable au pied du barrage de Yakouta et un réseau d'amenée vers Dori, l'autonomisation des femmes et l'émergence d'un leadership féminin grâce à la réalisation d'activités génératrices de revenus, l'amélioration de la santé par la promotion de l'hygiène et l'assainissement à travers la construction de latrines au niveau communautaire et dans quelques lieux publics avec l'appui de l'art social pour le changement de comportement dans les communes de Falagountou et Gorom-Gorom essentiellement.

Dans la perspective de la consolidation des acquis de ECED Sahel, ESEPV-Sahel vise l'amélioration du bien-être socio-économique des populations vulnérables, particulièrement les femmes et les jeunes filles de la région du Sahel au Burkina Faso à travers des interventions ciblées et articulées autour de trois composantes à savoir :

- Composante 1100 : Gouvernance locale et gestion territoriale inclusive et participative dans les communes de Dori, Falagountou et Gorom-Gorom ;
- Composante 1200 : Accès durable et équitable aux services sociaux de base et aux activités de production pour les populations des communes de Dori, Falagountou et Gorom-Gorom ;
- Composante 1300 : Leadership et développement économique des femmes et jeunes filles dans les communes de Dori, Falagountou et Gorom-Gorom.

La sous composante 1200 comporte deux résultats immédiats dont le 1210, qui se rapporte à un accès aux services sociaux de base et aux activités économiques améliorés dans les trois communes et le 1220, qui vise l'accroissement des capacités l'ONEA, des autorités locales, des services techniques, et des populations des trois communes dans la gestion des systèmes AEP et ouvrages d'assainissement. Trois extrants participent à l'atteinte du résultat 1210, dont le 1212 « Ouvrages d'assainissement performants, inclusifs et sensibles au genre construits dans les écoles, centres de santé et ménages des communes de Dori, Falagountou et de Gorom-Gorom » et le 1213 : « Assistante Technique fournie aux trois communes pour mettre en place une chaîne de valeur inclusive des boues de vidange ».

Le 1212 vise à doter les écoles, formations sanitaires et lieux publics des communes de Dori, Falagountou et Gorom-Gorom de latrines fonctionnelles. Pour atteindre cet objectif, un consultant a été recruté à l'an 3 du projet. Il avait pour mission d'améliorer les plans architecturaux des ouvrages d'hygiène et d'assainissement, d'appuyer l'élaboration des Dossiers d'Appel d'Offres et d'assurer le suivi des travaux de construction et de réhabilitation. Grâce à cet appui, les plans architecturaux assortis de devis ont été améliorés et servent aujourd'hui de base pour la construction des ouvrages d'assainissement.

En parallèle, l'extrant 1213 prévoit d'appuyer les communes dans la mise en place d'une chaîne de valeur pour la gestion des boues de vidange. Dans ce cadre, un cabinet recruté à l'an 2 a élaboré une stratégie de gestion des boues de vidange pour chaque commune. Cette stratégie propose plusieurs solutions opérationnelles, notamment la réalisation d'infrastructures comme des tranchées d'enfouissement et des sites de traitement et de valorisation des boues de vidange (STVBV). Pour concrétiser ces orientations, le projet a ensuite élaboré des plans détaillés assortis de devis pour les sites de traitement et de valorisation des boues de vidange pour les communes de Falagountou et Gorom-Gorom. Ces aménagements prévoient pour chaque commune dix-huit lits de séchage et six bassins de rétention du lixiviat. Le projet réalisera neuf lits de séchage et trois bassins de rétention. Ils recueilleront la fraction liquide des boues de vidange et éviteront toute infiltration dans le sol.

Conformément aux exigences d'AMC, le projet doit garantir la conformité technique par rapport aux standards et normes applicables, de la conception et de l'exécution des ouvrages et par conséquent la qualité, la sécurité et la durabilité des infrastructures. Ces termes de référence sont élaborés à cet effet dans le but de recruter un ingénieur spécialiste en assainissement pour appuyer le projet dans cette tâche.

2. OBJECTIFS

L'objectif de cet avis est de recruter un ingénieur pour appuyer l'équipe du projet dans le contrôle qualité de tout le processus de conception et exécution des ouvrages d'assainissement planifiés dans le projet conformément aux normes et standards applicables. Plus spécifiquement, il s'agira pour le consultant de :

- Vérifier et valider les conceptions techniques des latrines et STVBV incluant les plans architecturaux et de génie civil à la lumière des normes et standards (architecture, technique, stabilité, sécurité, environnement, etc.) en vigueur pour la conception des ouvrages ;
- Contrôler la conformité des dossiers d'exécution ;
- Assurer le contrôle qualité des réalisations (prestations des ingénieurs en charge du suivi des travaux et de des entreprises des travaux) conformément aux plans et dossiers d'exécution
- Préparer des rapports techniques de contrôle et de validation.

3. RESULTATS ATTENDUS

- Les résultats suivants sont attendus : Le processus de conception des latrines et STVBV et les plans architecturaux et de génie civil sont conformes aux normes et standards en vigueur

(architecture, technique, stabilité, sécurité, environnement, etc.).

- La conformité et la qualité technique des dossiers d'exécution sont garanties ;
- La stabilité et la sécurité des infrastructures sont garanties ;
- Les infrastructures sont réalisées (prestations des ingénieurs en charge du suivi des travaux et de des entreprises des travaux) conformément aux plans et dossiers d'exécution ;
- Le rapport de contrôle qualité et de validation des processus, plans et exécution sont disponibles.

4. PROFIL EXIGÉ DU CONSULTANT

Pour la présente mission, le consultant devra :

- Être membre de l'Ordre des Ingénieurs en Génie Civil du Burkina Faso (OIGC-BF), être à jour de ses cotisations et ne pas faire l'objet d'une procédure disciplinaire ou d'une procédure pénale en cours ;
- Avoir une large expérience professionnelle dans la construction des ouvrages l'assainissement autonome tels que latrines VIP, fosses septiques ;
- Avoir une large expérience professionnelle dans la construction des ouvrages de gestion de boues de vidange tels que ouvrages de Station de Traitement de Boues de Vidanges (STBV), Station d'Epuration (STEP)
- Avoir une connaissance avérée dans le dimensionnement des petits ouvrages de génie civil et la production de note de calcul en Béton Armé (BA) ;
- Avoir une connaissance avérée dans la vérification/validation notes de calcul et de plans d'exécution en BA ;
- Avoir une connaissance avérée dans le contrôle de travaux d'ouvrages de génie civil ;
- Avoir une connaissance dans la production de plans d'ouvrages de génie civil, en particulier en assainissement des eaux usées et excréta ;
- Avoir une expérience dans la conduite de mission de surveillance et de contrôle d'ouvrages de génie civil dans le domaine de l'assainissement des eaux usée et excréta.

5. LIVRABLES ET CALENDRIER DE PRESTATION

Les livrables sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Tâches	Livrables	Niveau d'effort
Participation à la réunion de cadrage.	Rapport de la réunion de cadrage	1 jour
Elaboration du rapport provisoire de contrôle et de validation des plans	Rapport provisoire de contrôle et de validation des plans	14 jours
Elaboration de rapport final du contrôle et de validation des plans de conception et des devis (latrines et STVBV).	Rapport final de contrôle et de validation des plans de conception et des devis (latrines et STVBV)	7 jours
Elaboration de rapport périodique selon les activités de contrôle qualité effectué sur le terrain (tout au long du projet).	Rapports périodiques selon les activités de contrôle qualité effectué sur le terrain (tout au long du projet).	28 jours
Total		50 jours

6. MODALITES DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature sera composé de

1. Une offre technique qui présentera :

- Une lettre de motivation adressée à la cheffe de mission du projet ESEPV-Sahel ;
- Les pièces administratives (copies conformes RCCM et N°IFU, Attestation de situation fiscale (ASF)) ;
- La preuve de l'appartenance à l'ordre des ingénieurs en génie civil du Burkina Faso ;
- Un Curriculum Vitae faisant ressortir ses qualifications et expériences professionnelles ;
- Une copie de carte d'identité nationale et une copie certifiée conforme du diplôme requis ;
- Références (attestations de bonne exécution de missions similaires conformément au profil requis du consultant.
- Tout autre élément jugé nécessaire.

2. Une offre financière en F CFA HT.

L'offre financière prend en compte les honoraires pour la consultation incluant le taux journalier (Homme/jour) pour la vérification et validation des conceptions techniques des latrines et STVBV incluant les plans architecturaux et les devis.

Dans le cadre de l'exécution de ces prestations, les dépenses remboursables liées aux missions éventuellement requises seront prises en charge par le projet.

7. METHODE DE SELECTION

La sélection sera effectuée sur la base du taux unitaire le plus bas, parmi les candidats ayant satisfait à l'ensemble des critères d'éligibilité et de qualification requis.

7.1.1. ÉVALUATION TECHNIQUE

L'évaluation technique se fera suivant un système de notation par point (**50 points**) sur la base de critères techniques.

Notation	Nombre de points
1. Qualification académique et expertise technique	15
- Avoir au moins dix (10) ans d'expérience professionnelle dans le domaine du WASH (5 points moins de 10 ans et 10 points pour 10 ans et plus) - Maîtrise des normes nationales et internationales en assainissement autonome (05 points)	15
2. Expériences Spécifiques du consultant	20
- Expérience professionnelle dans la construction des ouvrages de gestion de boues de vidange tels que ouvrages de Station de Traitement de Boues de Vidanges (STBV), Station d'Epuration (STEP) (sur 05 points) . - Expérience avérée dans le dimensionnement des petits ouvrages de génie civil et la production de note de calcul en Béton Armé (BA) (sur 05 points) . ; - Missions déjà conduites dans des projets financés par AMC (sur 05 points) . - Expérience dans l'analyse et la validation de plans techniques d'ouvrages de génie civil et d'assainissement en particulier (sur 05 points) .	20
3. Nombre de référence techniques similaire	15
- 03 points/référence technique similaire pour un maximum de trois (05 points par référence technique)	
Total des points pour l'offre technique	50

NB : Note qualificative de l'offre technique : 30 points / 50. Toute offre technique qui n'aurait pas 30/50 est éliminée.

8. DURÉE DE LA MISSION

La consultance s'étend sur toute la durée du projet, jusqu'en 2027. Elle est exécutée selon un effort estimatif maximal de **50 jours de travail effectif**, répartis sur la période du projet. La mobilisation du consultant se fera en fonction des besoins et du calendrier des activités.

9. DATE LIMITE DE SOUMISSION DES CANDIDATURES :

Les candidatures seront reçues sous forme de Propositions Technique (PDF) et financière complètes (PDF et Excel) séparées en version électronique. Les candidatures devront être adressées à l'adresse courriel recrutementepasec@gmail.com, au plus tard le **09 janvier 2026 à 17 h 00 GMT**.

Les fichiers sont clairement nommés :

- Offre technique_Ingenieur_Spécialisé_ESEPV
- Offre financière_Ingenieur_Spécialisé_ESEPV

La date limite de retrait des TDR est fixée au **02 janvier 2026**.

Pour plus d'information, les personnes intéressées peuvent écrire à l'adresse suivante :
salimata.drame@epasecbf.com avec copie à sawadogo.patrick@epasecbf.com et
Mariam.Sedogo@epasecbf.com.